

GUIDE DES AIDES



POUR LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS DE L'INSTITUT DE FORMATION PUBLIC VAROIS DES PROFESSIONS DE SANTÉ

PROMOTION 2025/2026

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
CHOISISSEZ VOTRE FORMATION	4
CHOISISSEZ LES THÉMATIQUES DES FILIÈRES INFRA-BAC	5
Formations ambulanciers, aides-soignants et auxiliaires de puériculture.	
CHOISISSEZ LES THÉMATIQUES DES FILIÈRES POST-BAC	29
Formations ergothérapeutes, psychomotriciens, manipulateurs d'électroradiologie médicale et infirmiers.	
NOS COORDONNÉES	58

AVANT-PROPOS

Vous donner la possibilité de suivre votre formation dans les meilleures conditions possibles, tel est notre objectif.

Ainsi, ce guide pratique vous propose – sur un support unique - un panorama assez complet des informations et aides mises en place pour améliorer la vie des apprenants. Ces aides sont classées par thématique et/ou par formation.

Pour y accéder, il vous suffit de :

- cliquer sur la [formation](#) qui vous intéresse et vous y retrouverez toutes les thématiques associées.

OU

- cliquer sur une thématique particulière classée par niveau de formation :
 - * [les thématiques concernant les élèves des filières infra-bac](#) : formations ambulanciers, aides-soignants et auxiliaires de puériculture.
 - * [les thématiques concernant les étudiants des filières post-bac](#) : formations ergothérapeutes, psychomotriciens, manipulateurs d'électroradiologie médicale et infirmiers.

Enfin, ce guide a notamment été alimenté par toutes les aides régionales individuelles proposées par la Région Sud pour nos apprenants. Elles sont identifiées par le logo.

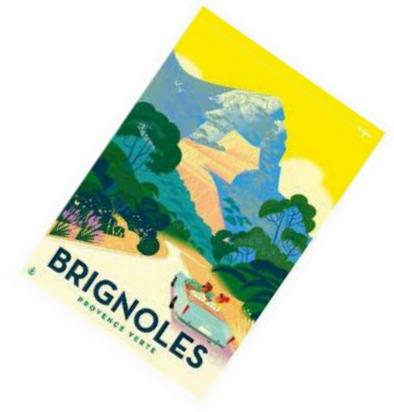


CHOISISSEZ VOTRE FORMATION



Diplôme d'Etat d'Ambulancier (site de La Garde)

Diplôme d'Etat d'Aides-Soignants (sites de La Garde, Brignoles, Draguignan et Saint-Raphaël)



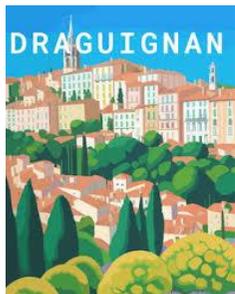
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (sites de la Garde et Saint-Raphaël)

Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute (site de la Garde)

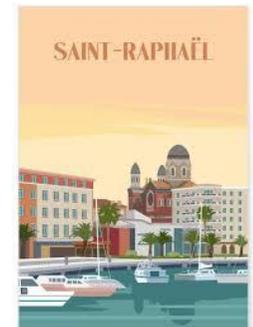


Diplôme d'Etat de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale (site de Toulon)

Diplôme d'Etat de Psychomotricien (site de La Garde)



Diplôme d'Etat d'Infirmier (sites de La Garde, Draguignan et Saint-Raphaël)



CHOISISSEZ LES THÉMATIQUES DES FILIÈRES INFRA-BAC (1/2)

RECHERCHE DE LOGEMENT



AIDES AU LOGEMENT



AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES



AIDES ALIMENTAIRES



TRANSPORTS – AIDES À LA MOBILITÉ



RECHERCHE DE LOGEMENT (1/2) – Filières infra-bac -

Les résidences étudiantes privées

Ces résidences proposent à tous nos apprenants des logements meublés, des espaces collectifs et de services sur un modèle similaire aux résidences CROUS. Voici les résidences recensées sur nos territoires :

-  **La Garde :**
 - Résidences Campus International [Les Asphodèles et le Saint Henri.](#)
 - Résidence [Laura Lisa.](#)
 - Résidence [Le Beaulieu.](#)
-  **Toulon :**
 - Résidences Fac Habitat [Norbert Ségard et Maison de l'Etudiant.](#)
 - Résidences GSA [Mayol](#) et [Alfred Nobel.](#)
 - Résidence [Garden City Toulon.](#)
 - Résidence [Les plus belles années Carré Vérane.](#)
 - Résidence [Cap Campus Le Kerylos.](#)
 - Résidence Philippe le Bon : 04 94 36 12 25
 - Résidence [Les Bartavelles.](#)
 - Résidence [oui living Toulon.](#)
-  **La Valette :**
 - Résidences Fac Habitat [Estérel 1 et 2.](#)
-  **Saint-Raphaël :**
 - Résidence Fac Habitat [Les Magnolias.](#)
-  **Fréjus :**
 - Résidence Fac Habitat [La Maison des Etudiants](#)
-  **Draguignan :**
 - Résidence Saiem [Villa des Moulins.](#)

Les partenaires locaux



Maison de l'Etudiant à Toulon

(3-7 Rue de la Glacière) 04.83.16.65.20.



Maison de l'Etudiant à Draguignan

(247 rue Jean Aicard) 04 94 76 19 05

Ces deux services proposent notamment aux étudiants et élèves une liste de logements référencés et vous mettent en relation avec les propriétaires.

La maison de l'étudiant à Toulon propose aussi avec [l'association ensemble2générations](#) des logements intergénérationnels.

N'hésitez pas à les contacter directement !



[Site de la mairie de Saint Raphaël](#)

RECHERCHE DE LOGEMENT (2/2) - Filières infra-bac -

Le circuit traditionnel

<https://www.location-etudiant.fr/>

<https://www.studapart.com/fr/logement-france>

<https://www.seloger.com/>

<https://www.immojeune.com/>

<https://www.pap.fr/>

<https://www.leboncoin.fr/annonces/offres/provence-alpes-cote-d-azur/var>

et enfin

Application Jinka : 1 application qui regroupe tous les sites immobiliers

L'Agence de colocation « **colocatère** », à Toulon, propose une solution d'hébergement dans des colocations rénovées bénéficiant toutes de salles de bains privatives.



Astuce : **DossierFacile** est un site qui vous permet de créer un dossier de location numérique sécurisé, regroupant toutes les pièces justificatives nécessaires à la location et labellisé par l'Etat. Une fois le dossier validé, il vous suffit de renvoyer ce dossier sous forme de lien URL ou en format PDF afin de répondre en 1 clic aux offres de logement et rassurer votre futur.e propriétaire.

Les partenaires locaux



Les Centres Communaux d'Action Sociale du Var



Les missions locales pour les jeunes de 16 à 25 ans.



Association A.L.I.N.E.A à Toulon

(6 traverse Lirette) **04.94.09.22.40**

Accompagnement des jeunes de 18 à 30 ans en difficultés vers le logement

AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (1/3) – Filières infra-bac -

Les Allocations Logement de la CAF



Elles sont attribuées quel que soit le type de location (privé, colocation...).
Le nom du locataire doit apparaître sur le bail.

Les apprentis bénéficient d'un forfait ; ce qui leur garantit un revenu minimum.
L'élève doit déclarer ses ressources personnelles et non les revenus de ses parents.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur CAF ?

[Cliquez ici](#)



La demande doit se faire une fois le bail signé via [votre espace personnel créé sur le site de la CAF](#)

L'aide est effective à partir de la fin mois suivant la demande et n'a pas d'effet rétroactif : **il faut donc effectuer cette démarche dès votre entrée dans le logement.**

[Contacter la CAF du Var](#)

La Garantie Visale

Personne ne peut se porter garant pour vous pour couvrir loyers impayés et dégradations locatives ?

Visale est une caution locative qui vise à faciliter votre recherche de logement en rassurant votre bailleur.

Elle peut couvrir de 9 à 36 mensualités impayées. Le locataire devra ensuite rembourser à l'organisme les sommes avancées selon un échéancier qui peut être aménagé.

Le loyer ne doit pas dépasser 1300€ et le bailleur doit être inscrit sur la plateforme.



Elle s'adresse à tous les publics entre 18 et 30 ans et aux salariés de plus de 30 ans sous certaines conditions.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur VISALE ?

[Cliquez ici](#)



[Créez votre dossier sur la plateforme](#) et obtenez votre visa qui précisera la durée de validité et le montant garanti. Cette démarche peut être effectuée avant toutes recherches de logement.

AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (2/3) - Filières infra-bac

Aide à l'avance « Loca-Pass »

Loca-Pass est une aide gratuite sous forme d'un prêt à 0% pour financer tout ou partie de votre dépôt de garantie.

Le montant de l'aide ne pourra excéder 1 200€. La durée de remboursement du prêt peut être alignée sur la durée du bail, prorogée jusqu'à 3 mois après le départ ou de 25 mois maximum en fonction des cas. Le remboursement mensuel ne peut être inférieur à 20€.

Cette aide ne peut être cumulée avec le [Fonds de Solidarité au Logement](#).



Elle s'adresse aux salariés, au moins de 30 ans en formation professionnelle ou en recherche d'emploi, aux étudiants salariés sous certaines conditions.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur Loca-Pass ?

[Cliquez ici](#)



[Créez votre compte personnel sur la plateforme](#), remplissez votre dossier, imprimez-le et envoyez-le, complet, accompagné des pièces justificatives à l'adresse indiquée.

Le Fonds de Solidarité au Logement ou à l'Energie (FSL)

Il s'agit d'une aide départementale permettant d'accompagner les personnes en difficultés financières vers l'accès ou le maintien dans un logement.

Elle peut prendre en charge le dépôt de garantie, l'assurance habitation, l'ouverture des compteurs de fluides, les frais d'agence, des mobiliers de première nécessité, des impayés de loyers, de paiement de factures d'eau, électricité, gaz...). Elle peut être versée sous forme de prêt à rembourser ou sous forme de subvention sans remboursement.



Locataires, propriétaires, personne hébergée gratuitement.



Il est préférable de contacter une assistante sociale qui fera la demande pour vous.

Pour trouver votre interlocuteur en fonction de votre situation :

[Cliquez ici](#)



Agence Départementale pour l'Information sur le Logement ou ADIL - [Liste des centres et permanences du Var](#)

AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (3/3) - Filières infra-bac

Aide à l'hébergement



Votre formation est prise en charge par la Région.

Votre résidence principale se situe à plus de 40 kms aller du centre de formation, ou de l'établissement où est réalisé le stage.

Vous avez plus de 18 ans, vous êtes locataires de votre résidence principale avec des enfants à charge OU en situation de double résidence du fait de l'éloignement.

Le dernier avis d'imposition, sur lequel vous êtes déclaré, justifie d'un impôt sur le revenu inférieur ou égal à 500 euros (ligne 14 de l'avis d'imposition) ou la mention « vous n'êtes pas imposable » figure sur ce même avis.



Vous pouvez alors bénéficier d'une prise en charge des frais d'hébergement dans la limite de 45 euros par nuit, plafonnée à 1500 euros par an et par bénéficiaire.

Cette aide est cumulée avec la Bourse régionale ou la Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Les aides versées au titre du logement viendront en déduction de cette aide régionale. (Allocations logement versées par la CAF, aide au déplacement versée par France Travail, etc....)



Les demandes doivent être déposées jusqu'à 15 jours avant la fin de votre formation sur la plateforme des aides individuelles de la Région.
Pour plus d'informations, voir le cadre d'intervention

[Procédure et aide à la saisie](#)

Mobill-Jeune



Vous avez moins de 30 ans et êtes en contrat d'apprentissage dans une entreprise du secteur privé. Vous avez un salaire mensuel brut inférieur ou égal à 1 413.54€.

Vous devez changer de résidence principale pour vous rapprocher de votre travail ou vous êtes en situation de double résidence.

Votre nouveau logement est à plus de 70 km de votre ancienne adresse (ou une durée de trajet supérieur à 40 minutes de votre ancienne adresse).

La date du bail doit être datée de 3 mois avant ou jusqu'à 3 mois après le début de votre contrat.



Vous pouvez bénéficier d'une aide variant de 10€ à 100€ par mois, plafonnée à 1100 € par année de formation (après déduction de l'APL). L'aide peut porter sur 2 années de formation maximum.



Créez votre compte sur la plateforme dédiée, renseignez le dossier et versez les pièces justificatives. La demande doit être réalisée 3 mois avant ou 3 mois après le début du contrat en alternance.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur Mobill Jeune ?

Cliquez ici 

Vous trouverez également aides et conseils utiles dans le Guide du Logement Jeunes Provence Alpes Côte d'Azur

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (1/4) - Filières infra-bac

La Bourse Régionale d'Études



 **Concerne les apprenants en cursus complet ou partiels (nombre d'heures supérieur à 70H). Aucune condition d'âge ou de résidence sur le territoire régional. *Public éligible : les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une rémunération France Travail (exceptée la Rémunération de Fin de Formation), les personnes en recherche d'emploi ayant interrompu leur parcours scolaire depuis moins de 14 mois, les fonctionnaires en disponibilité)***

 La bourse régionale est comprise entre 1 454 et 6 335 euros et est versée en 10 mensualités. Le calcul de l'aide est fixé par arrêté ministériel. Elle ne peut être cumulée avec la [Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle](#).

 Les demandes doivent être déposées sur la [plateforme dédiée](#). Les dates de campagnes de dépôt de dossier seront communiquées par l'Établissement. La demande peut être déposée jusqu'à 30 jours après l'entrée en formation.

Toutefois, en cas de changement durable de situation familiale et/ou de ressources en cours d'année, il est possible de déposer un dossier de demande de bourses ou une réévaluation de vos droits. [Voir procédure](#)

N'oubliez pas d'avertir alors votre secrétariat qui devra valider votre demande sur la plateforme.

La bourse est attribuée sur critères sociaux. **Nous vous conseillons fortement de ne pas préjuger d'un éventuel refus et de déposer systématiquement une demande de bourses.**

Pour plus d'informations, voir [le cadre d'intervention](#)

La Rémunération des stagiaires de la formation

professionnelle



 **Concerne les personnes en recherche d'emploi de plus de 16 ans d'emploi et non indemnisés, inscrits ou non à France Travail, les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'ASS et l'ATA, les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés et de la prestation de compensation, les personnes cumulant travail et formation. (Ne concerne pas les élèves en continuité de parcours scolaire).**

 La rémunération mensuelle est comprise entre 224.68 et 2 170.90 euros (barèmes appliqués du 01/04/2025 au 31/03/2026). Elle est proratisée au nombre d'heures de formation pour les élèves en cursus partiels. Elle ne peut être cumulée avec la [Bourse Régionale d'Études](#).

 Les élèves concernés doivent s'adresser à leur institut de formation pour effectuer leur demande de rémunération. L'établissement est chargé de constituer et déposer le dossier de demande de rémunération auprès du prestataire mandaté par la Région.

Les bénéficiaires ont le statut de stagiaires de la formation professionnelle.

Cette aide ouvre droit à une protection sociale prise en charge par la Région.

Une prise en charge des frais de transport et/ou d'hébergement peut être effectuée en fonction notamment de la distance entre le domicile et le lieu de formation. Pour plus d'informations, cliquez sur le lien suivant : [Aide mensuelle au transport et à l'hébergement](#).

Pour plus d'informations, voir [le règlement régional](#)

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (2/4) - Filières infra-bac

La Bourse Régionale au mérite



Concerne tous les lycéens ayant obtenu la mention très bien au baccalauréat dans un des lycées de la région Provence Alpes Côte d'Azur.



Pour les boursiers : 400 euros par an pendant trois ans.
Pour les non boursiers : 400 euros l'année d'obtention du baccalauréat.



Les demandes des bacheliers 2024 doivent être déposées du 10 juillet au 30 septembre 2024 sur la plateforme des [aides individuelles de la Région](#).
Pour les étudiants boursiers, la demande doit être renouvelée du 1^{er} au 31 octobre 2024.

Major de promo



Tous les élèves et étudiants classés major de promotion dans le cadre de la remise du diplôme.



Le montant est de 400 euros par major de promotion. En cas d'exæquo, tous les majors bénéficient de l'aide.



Les demandes doivent être déposées dans un délai maximum d'un mois après l'obtention de l'attestation du diplôme sur la plateforme des [aides individuelles de la Région](#).

L'identité des majorants de chaque promotion est transmise par les instituts de formation à la Région dans un délai maximum de 3 mois après l'annonce du classement.

Pour simplifier leurs démarches, la Région adresse aux majorants un mail pour les inviter à déposer leur demande en ligne. Chaque dossier doit être complété sur la plateforme régionale dans un délai maximum d'un mois à compter de la date d'envoi du mail transmis par la Région.

Les pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier doivent être jointes directement et exclusivement dans le dossier dématérialisé. Toute demande de modification et/ou de dépôt de pièces complémentaires doit obligatoirement intervenir via la messagerie sécurisée accessible dans le dossier dématérialisé.

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (3/4) - Filières infra-bac

Indemnisations France Travail

Renseignez-vous auprès de votre conseiller France Travail sur les rémunérations possibles avant de vous inscrire en formation !

Plusieurs types de rémunérations de France Travail durant la formation sont possibles et vont dépendre de votre situation en tant que demandeur d'emploi.

Les conditions d'attribution dans un 1er temps dépendent de votre indemnisation. Ensuite, en fonction de la durée de la formation vous saurez quelles rémunérations vous pouvez percevoir.

- 1- Dans la limite de vos droits, en fonction de votre indemnisation actuelle, vous serez indemnisés au titre de l'**ARE-F** (Allocation de Retour à l'Emploi Formation), l'**ASP-F** (Allocation de Sécurisation Professionnelle Formation) ou de l'**ATI-F** (Allocation des Travailleurs Indépendants Formation),
- 2- Si la durée de vos droits est insuffisante pour percevoir l'une de ces allocations jusqu'à la fin de la formation, et que vos droits n'ont pas été rechargés, deux dispositifs peuvent vous être proposés en fonction de votre situation :
Le Complément de Fin de Formation (CFF) qui équivaut à l'allocation que vous touchiez auparavant attribuée pendant 182 jours maximum de formation (la formation doit être supérieure à 6 mois).

La Rémunération de Fin de Formation (RFF). Son montant est égal au montant perçu en ARE-F ou ASP-F, ou ATI-F et plafonné à 756,63€ par mois. Cette rémunération est cumulable avec un revenu professionnel mais pas avec les bourses d'études.

NB : Il convient de vérifier l'éligibilité de votre formation à la RFF sur [les listes nationales](#) et [régionales complémentaires](#) mises à jour chaque année. Pour exemple la formation en ergothérapie n'est pas éligible à la RFF.

La durée d'indemnisation cumulée de l'allocation chômage formation +(CFF si éligible) + RFF est limitée à 3 ans.

- 3- Si vous percevez l'**ASS** (Allocation de Solidarité Spécifique), vous serez indemnisés au titre de l'**ASS -F** (Allocation de Sécurisation Professionnelle Formation)

Autres dispositifs France Travail

Aides à la garde d'enfants (AGE)

Vous élevez un ou plusieurs enfants de moins de 12 ans ? **L'AGE** peut vous permettre de payer vos frais de garde.



Sont concernés les demandeurs d'emploi peu ou non indemnisés.



L'aide forfaitaire est déterminée par le volume d'heures hebdomadaire et par le nombre d'enfants de moins de 12 ans à faire garder.



La demande est à faire depuis votre espace personnel sur [francetravail.fr](#), en y joignant les justificatifs, au plus tard dans les 3 mois qui suivent votre entrée en formation ou auprès de votre conseiller.

Aide à la mobilité

L'aide à la mobilité est une aide financière versée par France Travail pour couvrir tout ou partie des frais de déplacements, repas ou hébergement engagés durant votre formation.



Il faut être peu ou non indemnisé et être inscrit à une formation co-financée par France Travail, ou financée par un OPCO dans le cadre d'un contrat de sécurisation des parcours. Le lieu de formation doit être située à plus de 60 km ou à plus de 2 heures aller-retour du domicile.



La demande est à faire depuis votre espace personnel sur [francetravail.fr](#), en y joignant les justificatifs, au plus tard dans les 30 jours qui suivent votre entrée en formation ou auprès de votre conseiller.

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (4/4) - Filières infra-bac

Les partenaires locaux

Si vous rencontrez des problèmes financiers, n'attendez pas et parlez-en à votre référent administratif, le référent social vie étudiante de l'IFPVPS et/ou contactez les partenaires locaux :

Les travailleurs sociaux des [CCAS du Var](#)

Les travailleurs sociaux des [MISSIONS LOCALES du Var](#) pour les moins de 25 ans :

Les mairies



Certaines mairies proposent des **bourses municipales d'aides aux jeunes** (permis de conduire, bacheliers méritants, aides à la formation, Revenu Minimum Etudiant). Il convient de vous renseigner auprès de la [mairie de votre lieu de résidence](#).



Certaines mairies proposent des « **cartes Jeunes** » **gratuites**, ouvrant droit à des réductions auprès de partenaires identifiés.



TOULON : [la carte jeune](#) proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon.



La GARDE : [le Pass jeune](#) est une carte gratuite réservée aux moins de 25 ans habitant à la Garde offrant des réductions auprès de partenaires référencés.



SAINT-RAPHAËL : [la carte jeunes](#) pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël.

AIDES ALIMENTAIRES (1/3) - Filières infra-bac

Épicerie étudiante à La Garde



Épicerie Etudiante - 740 avenue du 8 Mai 1945.

À destination de tous les apprenants de l'IFPVPS en situation de précarité.

Horaires : mercredi et vendredi de 14h à 18H30.

En juillet et Août : le vendredi de 14h à 18H.



Pour s'inscrire, venir les jours de distribution avec les pièces justificatives suivantes : carte nationale d'identité, carte étudiante ou certificat de scolarité, justificatif de domicile (dans le Var), livret de famille (étudiant avec enfant)

1 panier par semaine de 6 euros pour environ 80 euros de marchandises.

2 paniers si enfants (12 euros).

Fruits et légumes frais à 1.20€ le kilo.

Protections hygiéniques gratuites.



06. 33. 02 05 38



Courriel : epicerieetudiants@gmail.com

<https://www.facebook.com/epicerieetudiantslagarde/>

https://www.instagram.com/epicerieetudiants_lagarde/

Épicerie solidaire à Saint-Raphaël



480 boulevard de l'Aspé.

Les prix des produits sont compris entre 30 et 50% de leur valeur traditionnelle.

Les adhérents ont accès à l'épicerie 1 fois par semaine.

L'adhésion est de 3€.



L'adhésion est soumise à la décision d'une commission qui étudiera le projet d'accompagnement présenté au travers d'une fiche de liaison. Cette fiche disponible, auprès de votre référent administratif à l'IFPVPS, pourra être remplie par ses soins ou par un travailleur social.

Elle sera envoyée par mail.

La commission décidera alors de l'aide accordée.



06.60.63.68.04



association.esaf@gmail.com

AIDES ALIMENTAIRES (2/3) - Filières infra-bac

Épiceries solidaires à Draguignan



L'épicerie du cœur - 25 boulevard de la Liberté - 06.61.57.04.86

Chaque personne peut faire ses courses librement, il n'y a pas de limites d'articles sauf sur certaines quantités de produits.

Le taux de réduction est à hauteur de 10 % à 30 % de la valeur marchande des produits en magasin traditionnel.

Horaires d'ouverture :

Lundi et samedi : 9h-12h

Mardi à vendredi : 9h-12h / 13h-16h



Les adhérents ont accès à tous les produits de l'épicerie.

Document à fournir pour l'adhésion (à remettre sur place ou à envoyer par mail : lepicerieducoeur@gmail.com) pour tous les membres du foyer :

- 10 euros d'adhésion par année
- Dernier avis d'imposition recto/verso
- Revenus : salaire, pôle emploi, RSA ...
- Dernière attestation des prestations CAF
- Une photo.

La Musette - 462 bd John Kennedy – 06.66.00.53.88



Elle permet de réaliser un projet d'économie pour régler une facture, réparer une voiture, acheter du mobilier ...

Le taux de participation aux courses varie entre 10 ,15 ou 20 % en fonction du reste à vivre et de la composition familiale.

Horaires d'ouverture : Mardi : 10h- 17h (jusqu'à 18-19h sur rendez-vous) / Jeudi 12h30-17h et vendredi : 10h-12h.



Un dossier (à vous procurer auprès de votre secrétariat ou à estelle.mary@fratelli-udv.fr) est à remplir par un travailleur social et est soumis à la décision d'une commission qui se réunit 1 fois par mois. Une adhésion de 1 € est demandée lors du 1er passage.

Aides alimentaires à Brignoles



Association SOLCOVAR : Distribution de colis alimentaires à Pignans, Gonfaron, Besse sur Issole, Brue Auriac et Saint-Maximin.

Pour tout renseignement et rendez-vous, appeler Madame Aurore Rolland au 06.02.66.13.75 – Mail : rollandaurore@yahoo.fr



Association ESSOR + : 55 av Adj Chef M L'Broquier

Informations : au 04 94 69 18 89 ou essorcv@gmail.com

AIDES ALIMENTAIRES (3/3) - Filières infra-bac

Autres ressources

→ Le Bistro Chalucet :

Restaurant inclusif solidaire sur le parvis Chalucet au sein de l'Ecoquartier.

(Résidence Voile blanche)

Ouvert de 7h à 19h, il propose aux étudiants des repas entre 5 et 10€.



→ Contactez l'association départementale : 04 94 08 07 09277
Avenue Joseph Louis Lambot, 83130 - La Garde
ad83.president@restosducoeur.org.

Vous trouverez via ce lien les coordonnées de l'ensemble des Restos du cœur du VAR :

<https://www.restosducoeur.org/associations-departementales/?search=Var&view=list>

→ Enfin, n'hésitez pas à contacter les travailleurs sociaux des :

- [CCAS du Var](#)
- [MISSIONS LOCALES du Var](#)

et les [MAIRIES](#).

TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (1/4) - Filières Infra-bac

Les transports en commun



Les Lignes Régionales desservies par les bus et trains TER **ZOU Ma Région Sud** sont présentes sur tout le territoire.



A l'intérieur des métropoles on retrouve les sociétés de lignes de bus suivantes :



Toulon - La Garde : **le Réseau Mistral** : abonnements et tarifs préférentiels en fonction de votre statut : jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, salariés, stagiaires rémunérés...



Saint-Raphaël : **Le Réseau Estérel**, avec la possibilité d'abonnements, de tarifs préférentiels avec notamment le pass Dynamic réservé à tous les étudiants et élèves inscrits à l'IFPVPS de Saint-Raphaël. (Fournir un certificat de scolarité)



Draguignan : **Tedbus** avec la possibilité d'abonnements et de tarifs préférentiels pour tous nos étudiants et élèves inscrits à l'IFPVPS de Draguignan (fournir un certificat de scolarité)



Brignoles : **Mouv'enbus** : **tarifs préférentiels et abonnements** pour les personnes en apprentissage ou en formation rémunérée.

Vous trouverez sur le site **ZOU ! Ma Région Sud** votre itinéraire quelle que soit la ligne de bus utilisée.

Pass Zou ! Études



Accès illimité à l'ensemble des réseaux de transport régionaux Zou (train et bus) à tous les élèves et étudiants âgés de moins de 26 ans jusqu'au 31 août de l'année scolaire.



Le montant annuel est compris entre 55 euros (pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 710€ - 45 euros pour les familles nombreuses -) et 90 euros par an.



La demande doit être déposée sur l'application **Zou** avant le 31 mai.

La carte Zou Solidaire et la Carte Zou solidaire +



Carte Zou solidaire : 50 % de réduction

- Quotient familial CAF compris entre 501 et 710 € / mois.
- Si non allocataire de la CAF, Aucun revenu, allocataire Pôle Emploi ou sécurité sociale + Quotient familial inférieur ou égal à 710 € par mois. Calculer votre Quotient familial sur [la plateforme dédiée](#)



Carte Solidaire + : 90 % de réduction

- Quotient familial CAF inférieur ou égal à 500 €/mois ou bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé.

Carte Zou malin

30 % de réduction pour 1 personne + 1 accompagnant : 20€ par an.

TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (2/4) - Filières infra-bac

Aides au permis de conduire

- **Permis à 1 euro** pour les jeunes entre 15 et 25 ans. C'est un prêt de l'État mis en place avec des banques et des écoles de conduite partenaires destinés au financement d'une formation permis A ou B ou, dans le cas d'un échec à l'épreuve pratique, d'une formation complémentaire. [Vérifier votre éligibilité.](#)
- **CFP** : vous pouvez utiliser votre [Compte Personnel de Formation](#) pour financer la préparation aux épreuves de toutes les catégories de permis.
- **La métropole Toulon Provence Méditerranée** propose une aide au cofinancement du permis B à ses résidents, stagiaires de la formation professionnelle (rémunérés par France Travail) et les jeunes - hors étudiants - suivis par une mission locale : https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/brochure_aides_au_permis_tpm_2024-25web.pdf

Enfin, certaines mairies proposent des aides. Il convient de vous renseigner auprès des Missions Locales, France Travail, Bureaux Municipaux de l'Emploi, référents PLIE et Avie Cap Emploi.

Le Covoiturage

Des applications pour vos covoiturages du quotidien vous permettent de partager les trajets et de bénéficier d'une prime de 50 € pour les conducteurs : [Karos](#), [blablacar](#), [mobicoop](#)....

Vous pouvez trouver aussi sur ce [site des aires de covoiturage](#) à proximité de votre position.

Parkings

Vous trouverez des places des parkings à proximité de tous nos sites de formation.

A Toulon, 2 parkings couverts offrent des abonnements étudiants : [Qpark Porte d'Italie](#) et [Qpark Facultés](#).

Aide à la mobilité France Travail



L'[aide à la mobilité](#) est une aide financière versée par France Travail pour couvrir tout ou partie des frais de déplacements, repas ou hébergement engagés durant votre formation. Il faut être peu ou non indemnisé et être inscrit à une formation co-financée par France Travail, ou financée par un OPCO dans le cadre d'un contrat de sécurisation des parcours.

Le lieu de formation doit être située à plus de 60 km aller-retour du domicile.

TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (3/4) - Filières infra-bac

Aide à l'hébergement pour le temps de la formation ou le temps d'un stage



Votre formation est prise en charge par la Région, votre résidence principale se situe à plus de 40 kms aller du centre de formation, ou de l'établissement où est réalisé le stage ? (Cf kilométrage [site Mappy](#) de commune à commune).



Vous avez plus de 18 ans et le dernier avis d'imposition, sur lequel vous êtes déclaré, justifie d'un impôt sur le revenu inférieur ou égal à 500 euros (ligne 14 de l'avis) ou porte la mention « vous n'êtes pas imposable ».

Vous êtes locataires de votre résidence principale avec au moins 1 enfant à charge (vous effectuez donc des allers-retours journaliers) ou bien, vous êtes en situation de double résidence du fait de l'éloignement (de la résidence des parents ou de la vôtre).



Vous pouvez alors bénéficier d'une prise en charge des frais d'hébergement dans la limite de 45 euros par nuit, plafonnée à 1500 euros par an et par bénéficiaire.

Les aides versées au titre du logement (Allocations logement versées par la CAF, aide au déplacement versée par France Travail, etc....) viendront en déduction de cette aide régionale.

Cette aide est cumulable avec la Bourse régionale ou la Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.



Les demandes peuvent être déposées dès l'inscription ferme et définitive en formation et après la signature du bail et jusqu'à 15 jours après la fin de votre formation (ou de votre stage) sur la plateforme des aides individuelles de la Région : <https://aidesformation.maregionsud.fr>. Pour plus d'informations, voir [le cadre d'intervention](#).

[Procédure et aide à la saisie](#)

Indemnités de stage des élèves aides-soignants



La Région Sud a mis en place un dispositif d'indemnités de stage pour les élèves aides-soignants afin de pallier au surcoût de ces stages et lutter contre la précarité étudiante.



Le montant voté est de 26 € par semaine de stage réalisée, sous réserve qu'ils ne bénéficient d'aucune rémunération et/ou remboursement de frais de transport de leur employeur ou OPCO.



Le versement de cette indemnité se fait par l'intermédiaire de l'IFPVPS selon une procédure interne précisée dans le règlement intérieur de la filière.

Aide mensuelle au transport et à l'hébergement



Les stagiaires de la formation professionnelle continue rémunérés par la région Sud.



Une prise en charge du transport seul, du transport et de l'hébergement ou de l'hébergement seul peut être effectuée en fonction de la distance entre le lieu de formation et le domicile et de la situation du stagiaire, sur la base des dispositions réglementaires du code du travail.

Vous retrouvez le barème à la page 16 du [règlement régional](#).

SANTÉ (1/3) - Filières infra-bac

Être Assuré autonome

À 18 ans, les jeunes deviennent « assurés autonomes ». Ils ne sont plus rattachés à leurs parents et gèrent désormais leur santé.



Pensez à créer son compte sur [Ameli.fr](https://ameli.fr)



Pensez à déclarer un médecin traitant pour un suivi adapté et un meilleur remboursement de la part de l'assurance maladie.



L'assurance maladie prend en charge 70% des frais médicaux. Pour les compléter, il convient d'adhérer à une complémentaire santé. Vous pouvez rester sur la mutuelle de vos parents ou souscrire une autre mutuelle.

En cas de ressources financières modestes, il y a la possibilité de bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire. Elle est gratuite ou coûte 1€ par jour.

[Simulateur complémentaire santé solidaire](#)

Pass Santé Jeunes



Ce pass vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux.



Avoir entre 15 et 26 ans.



L'aide régionale prend la forme de 12 coupons dématérialisés :

- 1 e-coupon « **consultation médicale** » d'un montant maximum de 42€, utilisable chez un médecin généraliste ou un spécialiste (gynécologue, pédiatre, sage-femme, dermatologue) exerçant en région Provence Alpes Côte Azur.
- 1 e-coupon « **analyses biologiques** » d'un montant maximum de 30 € (sur présentation d'une ordonnance).
- 1 e-coupon « **Implant, D I U, diaphragme** » d'un montant maximum de 130€ (sur présentation d'une ordonnance).
ou 4 e-coupons « **pilule, patch, anneau** » d'un montant maximum de 30€ par trimestre sur présentation d'une ordonnance.
- 1 e-coupon « **préservatifs ou protections périodiques** » d'un montant maximum de 30 € utilisable en plusieurs fois en pharmacie.
- 1 e-coupon « **consultation psychologique** » d'un montant maximum de 90 € utilisable en plusieurs fois chez un psychologue libéral.
- 3 e-coupons « **vacclination Human Papillomavirus HPV** » : achat du vaccin pour un montant unitaire de 40.90€ et 8.95 € pour chaque acte.



La demande ainsi que l'utilisation des coupons se fait via [l'application Pass Santé Jeunes Région Sud](#).

Service Pass Santé Jeunes de la Région Sud : 04 88 73 80 00

SANTÉ (2/3) - Filières infra-bac

Dispositifs Santé Psy

PASS SANTE JEUNES



1 e-coupon « **consultation psychologique** » d'un montant maximum de 90 € utilisable en plusieurs fois chez un psychologue libéral.

MON PARCOURS PSY: Ce dispositif permet de bénéficier de 12 séances d'accompagnement psychologique par année civile avec un psychologue conventionné avec l'assurance maladie et partenaire du dispositif. Vous devez faire l'avance des frais. Vous serez ensuite remboursé par la sécurité sociale et la mutuelle.

FI Santé Jeunes : 0 800 235 236 pour les 12-25 ans

Association de Soins aux Professionnels de Santé (SPS), numéro vert ouvert 7j7 et 24h24, gratuit, anonyme et confidentiel **0 805 23 23 36**.

➤ SOMMAIRE

➤ THÉMATIQUES INFRA-BAC

➤ FORMATIONS

SANTÉ (3/3) - Filières infra-bac

Questions de sexualité, d'identité de genre

Le CEGIDD du Var

Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections à VIH, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles).

Les permanences :

- Hôpital Sainte Musse à Toulon - 04 94 14 50 56
- Hôpital Georges Sand à La Seyne sur mer - 04 94 14 50 56
- Hôpital Marie-José Treffot à Hyères - 04 94 14 50 56
- Hôpital Jean Marcel à Brignoles - 04 94 14 50 56
- Hôpital Bonnet à Fréjus Saint Raphaël - 04 94 17 79 61
- Maison de l'étudiant à Draguignan- 04 94 17 79 61

Planning Familial

- **Numéro vert : 08 00 08 11 11**
- Toulon : 5 avenue Colbert 04 22 14 54 25
- Draguignan : Hôpital de Draguignan 2^{ème} étage - secrétariat gynécologie - 04 94 60 50 80
- Consultation médicale : Contraception, Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), prévention des risques.

Permanences LGBTQIA+ : Accueil, écoute et orientation sur l'identité de genre, orientation sexuelle et accès aux droits.

Association trans-mission Var : accueil accompagnement, groupes de parole - Tél : 06 52 17 77 56 - Mail : contact@trans-mission-83.org

Vous avez des interrogations par rapport à votre sexualité, à la contraception, à l'IVG, au dépistage ? Voici d'autres liens utiles :

Questionsexualite.fr

Sida Info Service : 0 800 840 800 et Hépatite Info Service : 0 800 845 800

Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236 pour les 12-25 ans

Onsexprime.fr

g-oubliepile.com

Addictions

Si vous ou un proche avez besoin d'aide au sujet d'une addiction (tabac, cannabis, alcool...), voici les ressources sur lesquelles vous pouvez vous appuyer :

Drogues-info-service.fr : 0 800 23 13 13.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

Écoute cannabis : 0 980 980 940.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

Fil santé jeunes pour les 12-25 ans : 0 800 235 236.

De 9h à 23h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

Alcool info service : 0 980 980 930.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et non surtaxé.

Tabac info service : 39 89.

Du lundi au samedi de 8h à 20h. Appel gratuit.

Joueurs Info Service : 09 74 75 13 13

De 8h à 2h. Appel anonyme et non surtaxé.

Les Consultations Jeunes Consommateurs proposent un accueil gratuit et en toute confidentialité.

Trouver une CJC proche de chez moi (voir tout en bas de la page en lien)

SPORT - Filières infra-bac

Les cartes jeunes

Certaines mairies proposent des cartes jeunes offrant des réductions auprès de partenaires référencés.

 **TOULON** : [la carte jeune](#) proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon.

 **La GARDE** : [le Pass jeun](#) est une carte gratuite réservée aux moins de 25 ans habitant à la Garde offrant des réductions auprès de partenaires référencés.

 **SAINT-RAPHAËL** : [la carte jeunes](#) pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël.

Il convient également de vous renseigner auprès de votre [commune de résidence](#).

CULTURE - Filières infra-bac

Le Pass Culture

Le pass Culture est une application mobile ouverte à tous qui réunit des propositions culturelles de proximité et des offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, biens culturels etc.).



Il s'adresse aux jeunes de 18 ans et est disponible pendant 2 ans



Pour profiter des 150 € proposés le jour de votre majorité, vous devez vous réinscrire sur l'application.

Une bonification de 50 euros est attribuée aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés ou selon des critères sociaux.



Déconnectez-vous et reconnectez-vous de votre compte utilisé lorsque vous aviez moins de 18 ans. Retournez sur votre application et cliquez sur "Profiter des 300€ ».

1. Téléchargez [l'application pass Culture](#) ;
2. Mussiez-vous de vos identifiants EduConnect et créez un compte ;
3. Utilisez votre crédit en achetant des activités ou des biens culturels.

Les cartes jeunes

Certaines mairies proposent des cartes jeunes offrant des réductions auprès de partenaires référencés. Renseignez-vous auprès de votre mairies.

*TOULON : [la carte jeune](#) proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon.

*La GARDE : [le Pass jeune](#) est une carte gratuite réservée aux moins de 25 ans habitant à la Garde offrant des réductions auprès de partenaires référencés.

*SAINT-RAPHAËL : [la carte jeunes](#) pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël.

Quelques adresses

La plupart des théâtres et cinémas proposent des tarifs réduits Etudiants, jeunes, demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux.



LA GARDE : [Théâtre Le rocher](#)

LA VALETTE : [Théâtre Marelios](#)

LE PRADET : [Espace des arts](#)

TOULON : [Théâtre Châteauvallon liberté](#) ; [Espace Comedia](#) ; [Théâtre le Colbert](#)

[Café-Théâtre de la porte d'Italie](#) ; [Opéra](#)

DRAGUIGNAN : [Théâtre de l'esplanade](#)

SAINT-RAPHAËL : [Les Esterelles](#) (regroupe toute la programmation théâtrale de l'agglomération)

BRIGNOLES : Famace Théâtre : 06 43 76 75 95



[Pathé Toulon](#) - [Pathé La Valette](#) - [Le Rocher à La Garde](#) - [Le Royal à Toulon](#)

[Cinema vox Fréjus](#) - [Cinema lido Saint-Raphaël](#) -

[CGR Draguignan](#)

[Ciné azur Brignoles](#)



Pour plus d'informations : concerts, musées, activités, expositions ..., contactez les [offices de tourisme](#) ou les sites spécialisés.

ENGAGEMENT CITOYEN - Filières infra-bac

L'association des étudiants de l'IFPVPS



L'association des Etudiants de l'IFPVPS a pour objet de favoriser les relations entre les différentes filières au travers d'activités culturelles, sportives et de loisirs et des actions à caractère humanitaire.

Elle s'inscrit dans un mode de fonctionnement semblable à une fédération. Elle a pour objet de favoriser les relations entre les étudiants des différentes filières de l'Institut et plus généralement de favoriser le développement des activités culturelles, sportives et de loisirs de ses membres.

Elle se fixe également pour objectif de développer des actions à caractère humanitaire en concertation avec des établissements sanitaires des pays étrangers.

Pour chaque filière et/ou site géographique, un bureau étudiant mène ses propres actions. Tout apprenant peut y adhérer.

L'association s'organise avec un conseil d'administration et un bureau général qui réunit l'ensemble des bureaux de filières. L'association permet des projets communs ainsi qu'une entraide entre les filières.



ifpvps.bde@gmail.com

L'engagement favorise l'acquisition de compétences et de savoirs et contribue à l'épanouissement, à la formation citoyenne et à une meilleure insertion des apprenants.

Les délégués

Chaque filière de formation procède à l'élection des délégués par promotion en début d'année scolaire. Ces derniers portent auprès de la Direction la parole collective dans un dialogue ouvert et constructif sur tous les aspects de la vie à l'institut.

Ils participent notamment aux instances pédagogiques et disciplinaires correspondants à la réglementation de leur filière de formation ainsi qu'au Conseil de Vie Etudiante qui aborde sur chaque site les questions relatives à la vie des étudiants dans l'Institut.

Démarche éco-responsable

La direction de l'IFPVPS, les formateurs, le personnel administratif et technique ainsi que l'ensemble des étudiants/élèves ou stagiaires de l'institut sont engagés dans une démarche éco-responsable. Notre établissement a choisi de développer des actions dans 3 domaines :

- **L'implication sociétale** : s'engager, faire campagne : Vous serez sollicités pour participer à des actions de prévention et de promotion de la santé ou de promotion de nos formations. L'appel à candidature et au volontariat est fréquent !
- **L'implication environnementale** : préserver l'environnement, consommer responsable. Il s'agit de faire en sorte que l'impact écologique sur nos actions de formation soient le plus limité possible.
- **L'implication dans la gouvernance** de l'institut : préserver le capital humain, favoriser l'égalité des chances le dialogue avec les actions des délégués, des enquêtes menées auprès des apprenants, la participation à des actions et des événements ambitieux.

PRÉVENTION DES SITUATIONS D'ISOLEMENT, DE DISCRIMINATIONS ET DE VIOLENCES

Lutter contre l'isolement



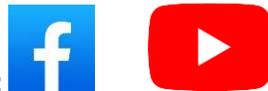
S'engager dans [l'association des étudiants](#) et en tant que [délégué](#).



Participer aux événements et soirées organisés ou communiqués par le BDE.



Suivre l'IFPVPS sur les réseaux sociaux :



Trouver de l'aide et de l'écoute : [Voir les rubriques : SANTE PSY](#)

Prévention du suicide : 3114, numéro national accessible 24h/24 et 7j/7, gratuitement, en France entière

Lutter contre les discriminations et les violences

Afin de renforcer sa culture de l'égalité et poursuivre sa lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, l'IFPVPS a mis en place un dispositif de proximité, au plus près des étudiants.

Pour signaler tout acte de violences, de violences sexistes et sexuelles, de discrimination ou de harcèlement moral, contactez le référent, Madame Isabelle Morel : isabelle.morel@ifpvps.fr

Les contacts extérieurs :

antidiscrimination.fr

- Par téléphone au 3928 (du lundi au vendredi de 9h30 à 19h)
- Via Tchat sur le site : <https://www.antidiscriminations.fr/> (du lundi au vendredi de 9h30 à 19h) Gratuit et confidentiel.

[Guide du Var des Violences sexistes et sexuelles](#)

- 17 POLICE SECOURS, en cas d'urgence
- 114, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS
- 115 pour une mise à l'abri
- 3919 pour un besoin d'écoute et d'une réorientation

[Plateforme AVA](#) : plateforme départementale des femmes victimes de violences conjugales- 3 lieux d'accueil (Hyères/Toulon/Draguignan)

Tél : 04 94 00 36 29 ou 07 69 61 25 61

[Le CIDFF](#) : Centre d'information du droit et des familles : 04.94.65.82 84 (permanences dans tout le Var)

[Planning Familial](#) Numéro vert : 08 00 08 11 11

Permanence d'écoute : accueil, écoute et orientation sur la vie relationnelle, affective et sexuelle ainsi que les violences.

[SOS Homophobie](#) - Ligne écoute : 01 48 06 42 41

[Service d'accompagnement aux personnes victimes de violence](#) : (Saint Raphaël)

Tél : 06.30.03.55.58 OU 04.83.09.81.00

CHOISISSEZ LES THÉMATIQUES DES FILIÈRES POST-BAC (1/2)

RECHERCHE DE LOGEMENT



AIDES AU LOGEMENT



AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES



AIDES ALIMENTAIRES



TRANSPORTS – AIDES À LA MOBILITÉ



MOBILITÉ INTERNATIONALE



CHOISISSEZ LES THÉMATIQUES DES FILIÈRES POST-BAC (2/2)

SANTÉ



SPORT



CULTURE



ENGAGEMENT CITOYEN



PRÉVENTION DES SITUATIONS D'ISOLEMENT, DE DISCRIMINATIONS ET DE VIOLENCES



RECHERCHE DE LOGEMENT (1/3) – Filières post-bac

Les résidences universitaires gérées par les CROUS



Les résidences universitaires proches de nos sites de formation sont implantées sur les communes de :

- **La Garde** - 3 résidences : « Le Coudon », « Le Fenouillet » et « Le Faron », situées 657 avenue du 1er BIMP
- **Toulon** - 2 Résidences : « Dumont Durville » située 355 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny et « Portalis » située Rue Baudin.

Il n'existe pas de résidences universitaires sur les territoires de Saint Raphaël et Dragulgnan.

Lien vers [Les résidences Crous du Var.](#)



L'attribution des logements pour les **étudiants boursiers**, publics prioritaires, se déroule en juin. Une phase complémentaire d'attribution des logements pour les **étudiants boursiers ou non** a lieu à partir du mois de juillet.

Il convient de créer un Dossier Social Etudiant entre le 13 mars et le 31 mai 2025 sur le site : messervices.etudiant.gouv.fr



[Procédure](#) pour accéder aux logements CROUS.

Courts séjours : vous avez aussi la possibilité de louer [un logement CROUS pour effectuer un stage hors département.](#)

Lokavitz



Lokavitz est une plateforme gratuite d'annonces de logements chez des particuliers publiées par le CROUS (logements indépendants, chez l'habitant, colocation, locations contre services).

Ces offres sont réservées aux étudiants, il est nécessaire au préalable d'être inscrit messervices.etudiant.gouv.fr.

RECHERCHE DE LOGEMENT (2/3) - Filières post-bac

Les résidences étudiantes privées

Ces résidences proposent à tous nos apprenants des logements meublés, des espaces collectifs et de services sur un modèle similaire aux résidences CROUS. Voici les résidences recensées sur nos territoires :

- 📍 **La Garde :**
 - Résidences Campus International [Les Asphodèles et le Saint Henri](#).
 - Résidence [Laura Lisa](#).
 - Résidence [Le Beaulieu](#).
- 📍 **Toulon :**
 - Résidences Fac Habitat [Norbert Ségard et Maison de l'Etudiant](#).
 - Résidences GSA [Mayol et Alfred Nobel](#).
 - Résidence [Garden City Toulon](#).
 - Résidence [Les plus belles années Carré Vérane](#).
 - Résidence [Cap Campus Le Kerylos](#).
 - Résidence Philippe le Bon : 04 94 36 12 25
 - Résidence [Les Bartavelles](#).
 - Résidence [oui living Toulon](#).
- 📍 **La Valette :**
 - Résidences Fac Habitat [Estérel 1 et 2](#).
- 📍 **Saint-Raphaël :**
 - Résidence Fac Habitat [Les Magnolias](#).
- 📍 **Fréjus :**
 - Résidence Fac Habitat [La Maison des Etudiants](#)
- 📍 **Draguignan :**
 - Résidence Saiem [Villa des Moulins](#).

Les partenaires locaux

- 📍 **Maison de l'Etudiant à Toulon**
(3-7 Rue de la Glacière) **04.83.16.65.20.**
- 📍 **Maison de l'Etudiant à Draguignan**
(247 rue Jean Aicard) **04 94 76 19 05**

Ces deux services proposent notamment aux étudiants et élèves une liste de logements référencés et vous mettent en relation avec les propriétaires.

La maison de l'étudiant à Toulon propose aussi avec [l'association ensemble2générations](#) des logements intergénérationnels.

N'hésitez pas à les contacter directement !

- 📍 **[Site de la mairie de Saint Raphaël](#)**

RECHERCHE DE LOGEMENT (3/3) - Filières post-bac

Le circuit traditionnel

<https://www.location-etudiant.fr/>

<https://www.studapart.com/fr/logement-france>

<https://www.seloger.com/>

<https://www.immojeune.com/>

<https://www.pap.fr/>

<https://www.leboncoin.fr/annonces/offres/provence-alpes-cote-d-azur/var>

et enfin

Application Jinka : 1 application qui regroupe tous les sites immobiliers

L'Agence de colocation « **colocatère** », à Toulon, propose une solution d'hébergement dans des colocations rénovées bénéficiant toutes de salles de bains privatives.



Astuce : **DossierFacile** est un site qui vous permet de créer un dossier de location numérique sécurisé, regroupant toutes les pièces justificatives nécessaires à la location et labellisé par l'Etat. Une fois le dossier validé, il vous suffit de renvoyer ce dossier sous forme de lien URL ou en format PDF afin de répondre en 1 clic aux offres de logement et rassurer votre futur.e propriétaire.

Les partenaires locaux



Les Centres Communaux d'Action Sociale du Var



Les missions locales pour les jeunes de 16 à 25 ans.



Association A.L.I.N.E.A à Toulon

(6 traverse Lirette) **04.94.09.22.40**

Accompagnement des jeunes de 18 à 30 ans en difficultés vers le logement

AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (1/3) - Filières post-bac

Les Allocations Logement de la CAF



Elles sont attribuées quel que soit le type de location (privé, Crous, colocation...). Le nom du locataire doit apparaître sur le bail.

Les étudiants et apprentis bénéficient d'un forfait ; ce qui leur garantit un revenu minimum. L'étudiant doit déclarer ses ressources personnelles et non les revenus de ses parents.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur CAF ?

[Cliquez ici](#)



La demande doit se faire une fois le bail signé via [votre espace personnel créé sur le site de la CAF](#)

L'aide est effective à partir de la fin mois suivant la demande et n'a pas d'effet rétroactif : **Il faut donc effectuer cette démarche dès votre entrée dans le logement.**

Si vous souhaitez conserver le logement pour la rentrée prochaine, il est possible de continuer à percevoir cette aide même si vous ne l'occupez pas. Attention ce n'est pas automatique. Il convient de répondre à l'alerte sur votre compte CAF et indiquer si vous le conservez ou pas.

Ligne de la CAF dédiée aux étudiants : 09 69 32 52 52 du lundi au vendredi de 9h à 19h30.

[Contacter la CAF du Var](#)

La Garantie Visale

Personne ne peut se porter garant pour vous pour couvrir loyers impayés et dégradations locatives ?

Visale est une caution locative qui vise à faciliter votre recherche de logement en rassurant votre bailleur.

Elle peut couvrir de 9 à 36 mensualités impayées. Le locataire devra ensuite rembourser à l'organisme les sommes avancées selon un échéancier qui peut être aménagé.

Le loyer ne doit pas dépasser 1300€ et le bailleur doit être inscrit sur la plateforme.



Elle s'adresse à tous les publics entre 18 et 30 ans et aux salariés de plus de 30 ans sous certaines conditions.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur VISALE ?

[Cliquez ici](#)



[Créez votre dossier sur la plateforme](#) et obtenez votre visa qui précisera la durée de validité et le montant garanti. Cette démarche peut être effectuée avant toutes recherches de logement.

AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (2/3) - Filières post-bac

Aide à l'avance « Loca-Pass »

Loca-Pass est une aide gratuite sous forme d'un prêt à 0% pour financer tout ou partie de votre dépôt de garantie.

Le montant de l'aide ne pourra excéder 1 200€. La durée de remboursement du prêt peut être alignée sur la durée du bail, prorogée jusqu'à 3 mois après le départ ou de 25 mois maximum en fonction des cas. Le remboursement mensuel ne peut être inférieur à 20€.

Cette aide ne peut être cumulée avec le [Fonds de Solidarité au Logement](#).



Elle s'adresse aux salariés, au moins de 30 ans en formation professionnelle ou en recherche d'emploi, aux étudiants salariés sous certaines conditions.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur Loca-Pass ?

[Cliquez ici](#) 



[Créez votre compte personnel sur la plateforme](#), remplissez votre dossier, imprimez-le et envoyez-le, complet, accompagné des pièces justificatives à l'adresse indiquée.

Le Fonds de Solidarité au Logement ou à l'Energie (FSL)

Il s'agit d'une aide départementale permettant d'accompagner les personnes en difficultés financières vers l'accès ou le maintien dans un logement.

Elle peut prendre en charge le dépôt de garantie, l'assurance habitation, l'ouverture des compteurs de fluides, les frais d'agence, des mobiliers de première nécessité, des impayés de loyers, de paiement de factures d'eau, électricité, gaz... Elle peut être versée sous forme de prêt à rembourser ou sous forme de subvention sans remboursement.



Locataires, propriétaires, personne hébergée gratuitement.



Il est préférable de contacter une assistante sociale qui fera la demande pour vous.

Pour trouver votre interlocuteur en fonction de votre situation :

[Cliquez ici](#) 



Agence Départementale pour l'Information sur le Logement ou ADIL - [Liste des centres et permanences du Var](#)

AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION (3/3) - Filières post-bac

Aide à l'hébergement



Votre formation est prise en charge par la Région.

Votre résidence principale se situe à plus de 40 kms aller du centre de formation, ou de l'établissement où est réalisé le stage.

Vous avez plus de 18 ans, vous êtes locataires de votre résidence principale avec des enfants à charge OU en situation de double résidence du fait de l'éloignement.

Le dernier avis d'imposition, sur lequel vous êtes déclaré, justifie d'un impôt sur le revenu inférieur ou égal à 500 euros (ligne 14 de l'avis d'imposition) ou la mention « vous n'êtes pas imposable » figure sur ce même avis.



Vous pouvez alors bénéficier d'une prise en charge des frais d'hébergement dans la limite de 45 euros par nuit, plafonnée à 1500 euros par an et par bénéficiaire.

Cette aide est cumulable avec la [Bourse régionale](#). Les aides versées au titre du logement viendront en déduction de cette aide régionale. (Allocations logement versées par la CAF, aide au déplacement versée par France Travail, etc....)



Les demandes doivent être déposées jusqu'à 15 jours avant la fin de votre formation sur la [plateforme des aides individuelles de la Région](#).
Pour plus d'informations, voir [le cadre d'intervention](#).

[Procédure et aide à la saisie](#)

Mobill-Jeune -



Vous avez moins de 30 ans et êtes en contrat d'apprentissage dans une entreprise du secteur privé. Vous avez un salaire mensuel brut inférieur ou égal à 1 413.54€.

Vous devez changer de résidence principale pour vous rapprocher de votre travail ou vous êtes en situation de double résidence.

Votre nouveau logement est à plus de 70 km de votre ancienne adresse (ou une durée de trajet supérieure à 40 minutes de votre ancienne adresse).

La date du bail doit être datée de 3 mois avant ou jusqu'à 3 mois après le début de votre contrat.



Vous pouvez bénéficier d'une aide variant de 10€ à 100€ par mois, plafonnée à 1100 € par année de formation (après déduction de l'APL). L'aide peut porter sur 2 années de formation maximum.



Créez votre compte sur la plateforme dédiée, renseignez le dossier et versez les pièces justificatives. La demande doit être réalisée 3 mois avant ou 3 mois après le début du contrat en alternance.

Vous voulez tester votre éligibilité sur le simulateur Mobill Jeune ?

[Cliquez ici](#)

Vous trouverez également aides et conseils utiles dans le [Guide du Logement Jeunes Provence Alpes Côte d'Azur](#)

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (1/4) - Filières post-bac

La Bourse Régionale d'Études



Les étudiants de nos filières ne sont pas éligibles à la bourse du CROUS mais à celle versée par le Conseil Régional.

 Concerne tous les apprenants en cursus complet ou partiels*, (y compris les demandeurs d'emplois indemnisés), hors apprentis et salariés ou agents en formation professionnelle continue.

Aucune condition d'âge ou de résidence sur le territoire régional.

*Nombre d'heures supérieur à 70H.

 La bourse régionale est comprise entre 1 454 et 6 335 euros et est versée en 10 mensualités. Le calcul de l'aide est fixé par arrêté ministériel

 Les demandes doivent être déposées sur la [plateforme dédiée](#).

Les dates de campagnes de dépôt de dossier de renouvellement ou de 1ères demandes de bourses seront communiquées par l'Etablissement.

La demande peut être déposée jusqu'à 30 jours après l'entrée en formation.

Toutefois, en cas de changement durable de situation familiale et/ou de ressources en cours d'année, il est possible de déposer un dossier de demande de bourses ou une réévaluation de vos droits. [Voir procédure](#)

N'oubliez pas d'avertir alors votre secrétariat qui devra valider votre demande sur la plateforme.

La bourse est attribuée sur critères sociaux. **Nous vous conseillons fortement de ne pas préjuger d'un éventuel refus et de déposer systématiquement une demande de bourses.**

Pour plus d'informations, [voir le cadre d'intervention](#)

La Bourse Régionale au mérite



 Concerne tous les lycéens ayant obtenu la mention très bien au baccalauréat dans un des lycées de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

 Pour les boursiers : 400 euros par an pendant trois ans.
Pour les non boursiers : 400 euros l'année d'obtention du baccalauréat.

 Les demandes des bacheliers 2024 doivent être déposées du 10 juillet au 30 septembre 2024 sur la plateforme des [aides individuelles de la Région](#).
Pour les étudiants boursiers, la demande doit être renouvelée du 1^{er} au 31 octobre 2024.

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (2/4) - Filières post-bac

Major de promo



Tous les élèves et étudiants classés major de promotion dans le cadre de la remise du diplôme.



Le montant est de 400 euros par major de promotion. En cas d'exæquo, tous les majors bénéficient de l'aide.



Les demandes doivent être déposées dans un délai maximum d'un mois après l'obtention de l'attestation du diplôme sur la plateforme des [aides individuelles de la Région](#).

L'identité des majorants de chaque promotion est transmise par les instituts de formation à la Région dans un délai maximum de 3 mois après l'annonce du classement.

Pour simplifier leurs démarches, la Région adresse aux majorants un mail pour les inviter à déposer leur demande en ligne. Chaque dossier doit être complété sur la plateforme régionale dans un délai maximum d'un mois à compter de la date d'envoi du mail transmis par la Région.

Les pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier doivent être jointes directement et exclusivement dans le dossier dématérialisé. Toute demande de modification et/ou de dépôt de pièces complémentaires doit obligatoirement intervenir via la messagerie sécurisée accessible dans le dossier dématérialisé.

Les aides spécifiques



Vous êtes dans une situation critique ? Vous traversez une période difficile et avez besoin d'une aide financière en urgence ? Il existe des aides spécifiques ponctuelles pour répondre aux situations particulières.



Ouverts à l'ensemble des étudiants en formation initiale de moins de 35 ans au 1^{er} septembre de l'année pour laquelle vous demandez. Aucune limite d'âge pour les étudiants reconnus adultes handicapés.



L'aide spécifique ponctuelle : s'adresse aux boursiers et non boursiers.

Cette aide vise à ce que vous puissiez poursuivre vos études malgré à une situation grave se présentant au cours de l'année universitaire. Si votre situation le justifie, plusieurs aides ponctuelles peuvent exceptionnellement être accordées au cours d'une même année universitaire. Elle est cumulable avec la bourse.



Il faut contacter les assistantes sociales du [CROUS](#).

Elles instruisent les dossiers qui sont présentées lors d'une commission d'attribution qui statue sur l'octroi de l'aide.

Leurs bureaux se situent sur le campus de La Garde. La demande de contact se fait [via le site du CROUS](#). Un rendez-vous physique ou téléphonique vous sera proposé. Les étudiants de tous nos sites – y compris ceux de Saint-Raphaël – peuvent faire leur demande.

Enfin, certains rendez-vous peuvent être programmés physiquement à la Maison de l'Étudiant de Draguignan.

LES AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (3/4) - Filières post-bac

Le Prêt Étudiant

Destiné à financer des études supérieures, ce type de prêt se caractérise par des taux d'intérêt bas et un remboursement différé de la somme empruntée.

Renseignez- vous auprès de votre agence bancaire.

Le Prêt Étudiant garanti par l'Etat

C'est un dispositif spécifique permettant de contracter un prêt sans caution parentale ou d'un tiers, ni conditions de ressources. L'état apporte sa garantie aux banques partenaires sur 70% du montant emprunté.



Ouverts à l'ensemble des étudiants de moins de 28 ans et mineurs émancipés inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.



Le montant du prêt est déterminé par la banque et peut aller jusqu'à 20 000 euros.

Il n'est pas gratuit : la durée de remboursement est déterminée par la banque et peut être comprise entre 2 et 10 ans avec la possibilité de différer le remboursement.



Le nombre de prêts étudiants garantis par l'Etat accordés par an est limité. Il faut demander une attestation de pré-éligibilité à transmettre à l'une des banques partenaires : Société Générale, Banques Populaires, Caisses d'Épargne, Crédit Mutuel, CIC, BFCOI, Crédit Agricole, Banque Postale.

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (3/4) - Filières post-bac

Indemnisations France Travail

Renseignez-vous auprès de votre conseiller France Travail sur les rémunérations possibles avant de vous inscrire en formation !

Plusieurs types de rémunérations de France Travail durant la formation sont possibles et vont dépendre de votre situation en tant que demandeur d'emploi. Les conditions d'attribution dans un 1er temps dépendent de votre indemnisation. Ensuite, en fonction de la durée de la formation vous saurez quelles rémunérations vous pouvez percevoir.

- 4- Dans la limite de vos droits, en fonction de votre indemnisation actuelle, vous serez indemnisés au titre de l'**ARE-F** (Allocation de Retour à l'Emploi Formation), l'**ASP-F** (Allocation de Sécurisation Professionnelle Formation) ou de l'**ATI-F** (Allocation des Travailleurs Indépendants Formation),
- 5- Si la durée de vos droits est insuffisante pour percevoir l'une de ces allocations jusqu'à la fin de la formation, et que vos droits n'ont pas été rechargés, deux dispositifs peuvent vous être proposés en fonction de votre situation :
Le Complément de Fin de Formation (CFF) qui équivaut à l'allocation que vous touchiez auparavant attribuée pendant 182 jours maximum de formation (la formation doit être supérieure à 6 mois).
La Rémunération de Fin de Formation (RFF). Son montant est égal au montant perçu en ARE-F ou ASP-F, ou ATI-F et plafonné à 756,63€ par mois. Cette rémunération est cumulable avec un revenu professionnel mais pas avec les bourses d'études.
NB : Il convient de vérifier l'éligibilité de votre formation à la RFF sur les listes nationales et régionales complémentaires mises à jour chaque année. Pour exemple la formation en ergothérapie n'est pas éligible à la RFF.

La durée d'indemnisation cumulée de l'allocation chômage formation +(CFF si éligible) + RFF est limitée à 3 ans.

- 6- Si vous percevez l'**ASS** (Allocation de Solidarité Spécifique), vous serez indemnisés au titre de l'**ASS -F** (Allocation de Sécurisation Professionnelle Formation)

Autres dispositifs France Travail

Aides à la garde d'enfants (AGE)

Vous élevez un ou plusieurs enfants de moins de 12 ans ? **L'AGE** peut vous permettre de payer vos frais de garde.



Sont concernés les demandeurs d'emploi peu ou non indemnisés.



L'aide forfaitaire est déterminée par le volume d'heures hebdomadaire et par le nombre d'enfants de moins de 12 ans à faire garder.



La demande est à faire depuis votre espace personnel sur francetravail.fr, en y joignant les justificatifs, au plus tard dans les 3 mois qui suivent votre entrée en formation ou auprès de votre conseiller.

Aide à la mobilité

L'**aide à la mobilité** est une aide financière versée par France Travail pour couvrir tout ou partie des frais de déplacements, repas ou hébergement engagés durant votre formation.



Il faut être peu ou non indemnisé et être inscrit à une formation co-financée par France Travail, ou financée par un OPCO dans le cadre d'un contrat de sécurisation des parcours. Le lieu de formation doit être située à plus de 60 km ou à plus de 2 heures aller-retour du domicile.



La demande est à faire depuis votre espace personnel sur francetravail.fr, en y joignant les justificatifs, au plus tard dans les 30 jours qui suivent votre entrée en formation ou auprès de votre conseiller.

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES (4/4) - Filières post-bac

Les partenaires locaux

Si vous rencontrez des problèmes financiers, n'attendez pas et parlez-en à votre référent administratif, le référent social vie étudiante de l'IFPVPS et/ou contactez les partenaires locaux :

Les travailleurs sociaux des [CCAS du Var](#)

Les travailleurs sociaux des [MISSIONS LOCALES du Var](#) pour les moins de 25 ans :

Les mairies

 Certaines mairies proposent des bourses municipales d'aides aux Jeunes (permis de conduire, bacheliers méritants, aides à la formation, Revenu Minimum Etudiant). Il convient de vous renseigner auprès de la [mairie de votre lieu de résidence](#).

 Certaines mairies proposent des « cartes Jeunes » gratuites, ouvrant droit à des réductions auprès de partenaires identifiés.

 TOULON : [la carte jeune](#) proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon.

 La GARDE : [le Pass jeun](#) est une carte gratuite réservée aux moins de 25 ans habitant à la Garde offrant des réductions auprès de partenaires référencés.

 SAINT-RAPHAËL : [la carte jeunes](#) pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël.

AIDES ALIMENTAIRES (1/4) - Filières post-bac

Épicerie étudiante à La Garde



Épicerie Etudiante - 740 avenue du 8 Mai 1945.

À destination de tous les apprenants de l'IFVPS en situation de précarité.

Horaires : mercredi et vendredi de 14h à 18H30.

En juillet et Août : le vendredi de 14h à 18H.



Pour s'inscrire, venir les jours de distribution avec les pièces justificatives suivantes : carte nationale d'identité, carte étudiante ou certificat de scolarité, justificatif de domicile (dans le Var), livret de famille (étudiant avec enfant)

1 panier par semaine de 6 euros pour environ 80 euros de marchandises.

2 paniers si enfants (12 euros).

Fruits et légumes frais à 1.20€ le kilo.

Protections hygiéniques gratuites.



06. 33. 02 05 38



Courriel : epicerieetudiants@gmail.com

<https://www.facebook.com/epicerieetudiantslagarde/>

https://www.instagram.com/epicerieetudiants_lagarde/

Épicerie étudiante solidaire à Toulon et à La Garde



La **FEDET** (FEdération Des Etudiants Toulonnais) dans le cadre de sa lutte contre la précarité étudiante, a mis en place une épicerie sociale et solidaire pour tous les Etudiants, **sans conditions de ressources.**

2 lieux de distribution :



7 rue Danton à TOULON.



Campus de LA GARDE- Bâtiment X - Université de Toulon, Avenue de l'Université.

Panier à 3 euros pour une valeur approximative de 40€ de marchandises.

Conditions :



- Obligation de réservation sur le site dédié <https://fedet.fr/epicerie-solidaire/> - PAIEMENT EN LIGNE.

- Carte étudiante à présenter.

Les jours d'ouverture sont indiqués sur le site de réservation, dans le menu déroulant, au moment de l'inscription.

AIDES ALIMENTAIRES (2/4) - Filières post-bac

Épicerie solidaire à Saint-Raphaël



480 boulevard de l'Aspé.

Les prix des produits sont compris entre 30 et 50% de leur valeur traditionnelle.

Les adhérents ont accès à l'épicerie 1 fois par semaine.

L'adhésion est de 3€.



L'adhésion est soumise à la décision d'une commission qui étudiera le projet d'accompagnement présenté au travers d'une fiche de liaison. Cette fiche disponible, auprès de votre référent administratif à l'IFPVPS, pourra être remplie par ses soins ou par un travailleur social.

Elle sera envoyée par mail.

La commission décidera alors de l'aide accordée.



06.60.63.68.04



association.esaf@gmail.com

Épicerie solidaire à Dragulgnan



L'épicerie du cœur - 25 boulevard de la Liberté - 06.61.57.04.86

Chaque personne peut faire ses courses librement, il n'y a pas de limites d'articles sauf sur certaines quantités de produits.

Le taux de réduction est à hauteur de 10 % à 30 % de la valeur marchande des produits en magasin traditionnel.

Horaires d'ouverture :

Lundi et samedi : 9h-12h

Mardi à vendredi : 9h-12h / 13h-16h



Les adhérents ont accès à tous les produits de l'épicerie.

Document à fournir pour l'adhésion (à remettre sur place ou à envoyer par mail : lepicerieducoeur@gmail.com) pour tous les membres du foyer :

- 10 euros d'adhésion par année
- Dernier avis d'imposition recto/verso
- Revenus : salaire, pôle emploi, RSA ...
- Dernière attestation des prestations CAF
- Une photo.



La Musette - 462 bd John Kennedy – 06.66.00.53.88



Elle permet de réaliser un projet d'économie pour régler une facture, réparer une voiture, acheter du mobilier ...

Le taux de participation aux courses varie entre 10 ,15 ou 20 % en fonction du reste à vivre et de la composition familiale.

Horaires d'ouverture : Mardi : 10h- 17h (jusqu'à 18-19h sur rendez-vous) / Jeudi 12h30-17h et vendredi : 10h-12h.



Un dossier (à vous procurer auprès de votre secrétariat ou à estelle.mary@fratelli-udv.fr) est à remplir par un travailleur social et est soumis à la décision d'une commission qui se réunit 1 fois par mois. Une adhésion de 1 € est demandée lors du 1er passage.

AIDES ALIMENTAIRES (3/4) - Filières post-bac

Aide alimentaire à Brignoles



Association SOLCOVAR : Distribution de colis alimentaires à Pignans, Gonfaron, Besse sur Issole, Brue Auriac et Saint-Maximin.

Pour tout renseignement et rendez-vous, appeler Madame Aurore Rolland au 06.02.66.13.75 – Mail : rollandaurore@yahoo.fr



Association ESSOR + : 55 av Adj Chef M L' Broquier

Informations : au 04 94 69 18 89 ou essorcv@gmail.com

Autres ressources

→ Le Bistro Chalucet :

Restaurant inclusif solidaire sur le parvis Chalucet au sein de l'Ecoquartier.

(Résidence Voile blanche)

Ouvert de 7h à 19h, il propose aux étudiants des repas entre 5 et 10€.



→ Contactez l'association départementale : 04 94 08 07 09277
Avenue Joseph Louis Lambot, 83130 - La Garde
ad83.president@restosducoeur.org

Vous trouverez via ce lien les coordonnées de l'ensemble des Restos du cœur du VAR :

<https://www.restosducoeur.org/associations-departementales/?search=Var&view=list>

→ Enfin, n'hésitez pas à contacter les travailleurs sociaux des :

- [CCAS du Var](#)
 - [MISSIONS LOCALES du Var](#)
- et les [MAIRIES](#).

AIDES ALIMENTAIRES (4/4) - Filières post-bac

Les restaurants du CROUS



Les étudiants peuvent bénéficier des services de restauration universitaire sur les campus suivants :

- **Restaurant du Coudon** : ouverture du lundi au vendredi 11h30 à 13h30
Sandwicherie « Le P'tit Beal » : ouverture du lundi au vendredi de 8h à 14h
- Sandwicherie le Rouge et le Noir : ouverture du lundi au vendredi de 8h à 14h
- Cafétéria le Beal : ouverture du lundi au vendredi de 11h30 à 13h45



Campus de Toulon

- Cafétéria l'Escarpe : ouverture du lundi au dimanche de 8h à 15h
- Resto U L'escarpe : ouverture de 11h30 à 14h du lundi au dimanche.

Vous trouverez dans le lien suivant les menus, jours d'ouverture, horaires et adresses sur : <https://www.crous-nice.fr/se-restaurer/ou-manger/>

Formules Tarif étudiant entre 3,30 € et 6 € : règlement par carte bancaire ou compte Izly

Formules Tarif étudiant boursier à 1 € dans les restoU et sandwicheries : règlement uniquement via Izly .



Vous trouverez via ce lien [la procédure pour activer votre compte Izly.](#)

La carte alimentaire



des sites de Saint-Raphaël et Draguignan

Aides réservées aux étudiants dont les sites de formation sont situés en « zone blanche » soit à plus de 20 minutes à pied ou en transport en commun d'une solution de restauration à tarif modéré (restaurant Crous ou conventionné).



Sont concernés par ce dispositif tous les étudiants de ces sites à l'exception des apprentis, des apprenants en formation continue, pris en charge par un employeur, un OPCO, ou en transition professionnelle.



20 € par mois pour les étudiants non boursiers et 40 € par mois pour les boursiers.

Cette aide se présente sous la forme d'une carte de paiement dématérialisée.

Elle est utilisable dans les commerces alimentaires et les restaurants du lundi au vendredi sans dépasser le plafond de 20 euros par jour du 1^{er} au 30 juin 2026.



L'étudiant n'a rien à demander c'est l'IFPVPS qui transmet la liste des étudiants au CROUS.

L'étudiant reçoit ensuite des mails pour lui notifier l'attribution de l'aide, lui demander de télécharger l'application UP COHESIA et enfin l'avertir de l'alimentation et de l'activation de sa carte.

TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (1/4) - Filières post-bac

Les transports en commun



Les Lignes Régionales desservies par les bus et trains **TER ZOU Ma Région Sud** sont présentes sur tout le territoire.



A l'intérieur des métropoles on retrouve les sociétés de lignes de bus suivantes :



Toulon - La Garde : **le Réseau Mistral** : abonnements et tarifs préférentiels en fonction de votre statut : jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, salariés, stagiaires rémunérés...



Saint-Raphaël : **Le Réseau Estérel**, avec la possibilité d'abonnements, de tarifs préférentiels avec notamment le pass Dynamic réservé à tous les étudiants et élèves inscrits à l'IFPVPS de Saint-Raphaël. (Fournir un certificat de scolarité)



Draguignan : **Tedbus** avec la possibilité d'abonnements et de tarifs préférentiels pour tous nos étudiants et élèves inscrits à l'IFPVPS de Draguignan (fournir un certificat de scolarité)



Brignoles : **Mouv'enbus** : **tarifs préférentiels et abonnements** pour les personnes en apprentissage ou en formation rémunérée.

Vous trouverez sur le site **ZOU ! Ma Région Sud** votre itinéraire quelle que soit la ligne de bus utilisée.

Pass Zou ! Études



Accès illimité à l'ensemble des réseaux de transport régionaux Zou (train et bus) à tous les élèves et étudiants âgés de moins de 26 ans jusqu'au 31 août de l'année scolaire.



Le montant annuel est compris entre 55 euros (pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 710€ - 45 euros pour les familles nombreuses -) et 90 euros par an.



La demande doit être déposée sur l'application **Zou** avant le 31 mai.

La carte Zou Solidaire et la Carte Zou solidaire +



Carte Zou solidaire : 50 % de réduction

- Quotient familial CAF compris entre 501 et 710 € / mois.
- Si non allocataire de la CAF, Aucun revenu, allocataire Pôle Emploi ou sécurité sociale + Quotient familial inférieur ou égal à 710 € par mois. Calculer votre Quotient familial sur [la plateforme dédiée](#)



Carte Solidaire + : 90 % de réduction

- Quotient familial CAF inférieur ou égal à 500 €/mois ou bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé.

Carte Zou malin

30 % de réduction pour 1 personne + 1 accompagnant : 20€ par an.

TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (2/4) - Filières post-bac

Aides au permis de conduire

- **Permis à 1 euro** pour les jeunes entre 15 et 25 ans. C'est un prêt de l'État mis en place avec des banques et des écoles de conduite partenaires destinés au financement d'une formation permis A ou B ou, dans le cas d'un échec à l'épreuve pratique, d'une formation complémentaire. [Vérifier votre éligibilité](#).
- **CFP** : vous pouvez utiliser votre [Compte Personnel de Formation](#) pour financer la préparation aux épreuves de toutes les catégories de permis.
- **La métropole Toulon Provence Méditerranée** propose une aide au cofinancement du permis B à ses résidents, stagiaires de la formation professionnelle (rémunérés par France Travail) et les jeunes - hors étudiants suivis par une mission locale : https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/brochure_aides_au_permis_tpm_2024-25web.pdf

Enfin, certaines mairies proposent des aides. Il convient de vous renseigner auprès des Missions Locales, France Travail, Bureaux Municipaux de l'Emploi, référents PLIE et Avie Cap Emploi.

Aide à la mobilité France Travail



L'[aide à la mobilité](#) est une aide financière versée par France Travail pour couvrir tout ou partie des frais de déplacements, repas ou hébergement engagés durant votre formation. Il faut être peu ou non indemnisé et être inscrit à une formation co-financée par France Travail, ou financée par un OPCO dans le cadre d'un contrat de sécurisation des parcours.

Le lieu de formation doit être située à plus de 60 km aller-retour du domicile.

Le Covoiturage

Des applications pour vos covoiturages du quotidien vous permettent de partager les trajets et de bénéficier d'une prime de 50 € pour les conducteurs : [Karos](#), [blablacar](#), [mobicoop](#)....

Vous pouvez trouver aussi sur ce [site des aires de covoiturage](#) à proximité de votre position.

Parkings

Vous trouverez des places des parkings à proximité de tous nos sites de formation.

A Toulon, 2 parkings couverts offrent des abonnements étudiants : [Qpark Porte d'Italie](#) et [Qpark Facultés](#).

Aide à la mobilité Parcoursup



Lycéens boursiers 2024-2025 provenant d'une autre académie, quel que soit le statut de boursiers ou non boursiers une fois entrés à l'institut.

En vous connectant à la plateforme Parcoursup, vous saurez quels sont vos vœux qui permettent de bénéficier de ce dispositif. Un bouton « Mobilité » est affiché à côté du vœu correspondant à une formation en-dehors de son académie de résidence.



Aide financière de 500€.



Demande à effectuer à partir du 8 juillet 2025 jusqu'en janvier 2026 (date à préciser) en se connectant à <https://amp.etudiant.gouv.fr/>

Pour compléter votre dossier de demande, il vous suffit de fournir :

- un justificatif d'inscription à l'IFPVPS et que vous avez accepté dans Parcoursup
- un relevé d'identité bancaire à votre nom, pour le virement bancaire

TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (3/4) - Filières post-bac

Aide à l'hébergement pour le temps de la formation ou le temps d'un stage



Votre formation est prise en charge par la Région, votre résidence principale se situe à plus de 40 kms aller du centre de formation, ou de l'établissement où est réalisé le stage ? (Cf kilométrage [site Mappy](#) de commune à commune).



Vous avez plus de 18 ans et le dernier avis d'imposition, sur lequel vous êtes déclaré, justifie d'un impôt sur le revenu inférieur ou égal à 500 euros (ligne 14 de l'avis) ou porte la mention « vous n'êtes pas imposable ».

Vous êtes locataires de votre résidence principale avec au moins 1 enfant à charge (vous effectuez donc des allers-retours journaliers) ou bien, vous êtes en situation de double résidence du fait de l'éloignement (de la résidence des parents ou de la vôtre).



Vous pouvez alors bénéficier d'une prise en charge des frais d'hébergement dans la limite de 45 euros par nuit, plafonnée à 1500 euros par an et par bénéficiaire.

Les aides versées au titre du logement (Allocations logement versées par la CAF, aide au déplacement versée par France Travail, etc....) viendront en déduction de cette aide régionale.

Cette aide est cumulable avec la Bourse régionale ou la Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.



Les demandes peuvent être déposées dès l'inscription ferme et définitive en formation et après la signature du bail et jusqu'à 15 jours après la fin de votre formation (ou de votre stage) sur la plateforme des aides individuelles de la Région : <https://aidesformation.maregionsud.fr>. Pour plus d'informations, voir [le cadre d'intervention](#)

[Procédure et aide à la saisie](#)

Demande de logement Crous, le temps d'un stage



Concerne la période du 1er janvier au 31 août



Le dossier et les pièces complémentaires sont à déposer en ligne. (La convention de stage signée par toutes les parties peut être exigée).

- Connectez-vous au préalable sur messervices.etudiant.gouv.fr avant d'accéder à la plateforme, afin d'être certain de voir tous les logements proposés. Hors connexion, il se peut qu'aucun logement n'apparaisse.

Vous disposez déjà d'un compte MesServices si vous vous êtes inscrit sur Parcoursup au cours de ces 4 dernières années. Vous avez reçu un mail confirmant la création de votre compte MesServices (à rechercher dans l'historique de vos messages). Pour vous connecter pour la première fois, utilisez l'adresse courriel communiquée à Parcoursup et réinitialisez votre mot de passe (fonction : mot de passe oublié).

- Puis dans la rubrique « vous loger » accédez à « Résidence Crous ».
- Faites votre recherche de logement sur la ville de séjour, **des logements sont remis en ligne en fonction des disponibilités**. (N'hésitez pas à consulter cette page régulièrement).



[Procédure](#) pour accéder aux logements CROUS.

TRANSPORTS ET AIDES À LA MOBILITÉ (4/4) - Filières post-bac

Indemnités de stage et remboursement des frais de déplacement des étudiants infirmiers, manipulateurs d'électroradiologie et ergothérapeutes.



Les étudiants perçoivent des indemnités de stage et de déplacement pour les stages effectués, sous réserve qu'ils ne bénéficient d'aucune rémunération et/ou remboursement de frais de transport de leur employeur ou OPCO.

Les montants sont fixés par arrêté ministériel.

36 € par semaine de stage pour les étudiants de 1ère année,
46 € par semaine de stage pour les étudiants de 2ème année,
60 € par semaine de stage pour les étudiants de 3ème année.



Concernant les étudiants en ergothérapie, chaque stage fait l'objet d'une demande dématérialisée sur le site dédié. Les indemnités sont versées directement par la région.

Les indemnités de stage et de déplacement des étudiants infirmiers et manipulateurs en électroradiologie, financés également par la Région, sont versés par l'intermédiaire de l'IFPVPS selon une procédure interne.

Les conditions et modalités de remboursement des indemnités de stages et frais de déplacements sont précisées dans le règlement intérieur de chaque filière.

MOBILITÉ INTERNATIONALE - Filières post-bac

La mobilité internationale est développée et gérée en interne par Monsieur Nicolas LOPEZ, responsable de la cellule STAGE au sein de l'IFPVPS : nicolas.lopez@ifpvps.fr

Prame Stage



Ce programme permet aux étudiants ayant validé un diplôme de niveau IV d'obtenir une bourse régionale dans le cadre de l'accomplissement d'un stage à l'étranger durant leur cursus.

Durée du stage : entre 3 et 20 semaines.

Dans un pays du monde hormis la France, Andorre et Monaco.



Ne pas bénéficier d'une allocation ERASMUS + ou toute autre aide publique

Ne pas bénéficier d'une gratification de plus de 200 € par semaine de la structure d'accueil.

Le Quotient Familial sur l'avis d'imposition ne peut excéder 26 000 euros.



125 euros par semaine complète de mobilité.

Une aide forfaitaire de 200 euros peut être accordée pour le règlement de frais de visa et de 400 euros pour les étudiants en situation de handicap.



Les demandes doivent être déposées sur la [plateforme régionale](#)

Erasmus +



C'est un programme de mobilité étudiante au sein de l'Europe et de quelques pays associés.

Bénéficiant de la charte Erasmus +, l'IFPVPS propose aux étudiants de réaliser un stage dans le cadre de ce programme dans l'un des pays membres participant au programme.

La durée du séjour est de 10 semaines minimum.



Les aides financières sont calculées en fonction du pays d'accueil, de la durée de la mobilité.

Les dispositifs, calendrier, modalités d'éligibilité et montant des aides vous seront exposés à la rentrée.

SANTÉ (1/3) - FILIERES POST-BAC

Être Assuré autonome

À 18 ans, les jeunes deviennent « assurés autonomes ». Ils ne sont plus rattachés à leurs parents et gèrent désormais leur santé.



Pensez à créer son compte sur [Ameli.fr](https://ameli.fr)



Pensez à déclarer un médecin traitant pour un suivi adapté et un meilleur remboursement de la part de l'assurance maladie.



L'assurance maladie prend en charge 70% des frais médicaux. Pour les compléter, il convient d'adhérer à une complémentaire santé. Vous pouvez rester sur la mutuelle de vos parents ou souscrire une autre mutuelle.

En cas de ressources financières modestes, il y a la possibilité de bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire. Elle est gratuite ou coûte 1€ par jour.

[Simulateur complémentaire santé solidaire](#)

Pass Santé Jeunes



Ce pass vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux.



Avoir entre 15 et 26 ans.



L'aide régionale prend la forme de 12 coupons dématérialisés :

- 1 e-coupon « **consultation médicale** » d'un montant maximum de 42€, utilisable chez un médecin généraliste ou un spécialiste (gynécologue, pédiatre, sage-femme, dermatologue) exerçant en région Provence Alpes Côte Azur.
- 1 e-coupon « **analyses biologiques** » d'un montant maximum de 30 € (sur présentation d'une ordonnance).
- 1 e-coupon « **Implant, D I U, diaphragme** » d'un montant maximum de 130€ (sur présentation d'une ordonnance).
- ou 4 e-coupons « **pilule, patch, anneau** » d'un montant maximum de 30€ par trimestre sur présentation d'une ordonnance.
- 1 e-coupon « **préservatifs ou protections périodiques** » d'un montant maximum de 30 € utilisable en plusieurs fois en pharmacie.
- 1 e-coupon « **consultation psychologique** » d'un montant maximum de 90 € utilisable en plusieurs fois chez un psychologue libéral.
- 3 e-coupons « **vacclination Human Papillomavirus HPV** » : achat du vaccin pour un montant unitaire de 40.90€ et 8.95 € pour chaque acte.



La demande ainsi que l'utilisation des coupons se fait via [l'application Pass Santé Jeunes Région Sud](#).

Service Pass Santé Jeunes de la Région Sud : 04 88 73 80 00

SANTÉ (2/3) - Filières post-bac

Service de Santé Etudiant

Ce service regroupe différents professionnels de santé pouvant accompagner les étudiants au cours de leur cursus d'études selon leurs besoins.



Lieux de consultation :

- LA GARDE : Bâtiment Eve – Entrée 2 : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.
- TOULON : Bâtiment le Baou, bureau 210 (2^{ème} étage) : lundi, mercredi et vendredi.
- DRAGUIGNAN : Maison de l'étudiant. 247 rue Jean Aicard.

Il est agréé centre de santé et peut donc proposer des **consultations en médecine générale**. Vous bénéficierez du tiers payant (gratuité totale sous réserve de présenter sa carte vitale et sa carte mutuelle à jour).

Contact : sse@univ-tln.fr ou 04 94 14 24 70 pour la prise de rendez-vous.

Il est également possible de rencontrer **des psychologues et médecin psychiatre** sur rendez-vous de manière gratuite (sous réserve de présenter sa carte vitale et sa carte d'identité) au BAPU83 (Bureau d'Aide Psychologique Universitaire).

Contact : bapu83@univ-tln.fr ou 04 94 14 24 70 pour la prise de rendez-vous. (Consultations : Mardi, mercredi, jeudi et vendredi).

Les consultations peuvent se faire en présentiel, par téléphone ou visio.



Lieux de consultation sur les campus :

- LA GARDE : Bâtiment CROUS Le Coudon : mardi, mercredi, jeudi et vendredi
- TOULON : Bât Pi, Plot Baou, bureau BA.209 : lundi et vendredi.
- DRAGUIGNAN : Maison de l'étudiant – 247 rue Jean Aicard.

Dispositif Santé Psy

12 séances gratuites pour échanger avec un psychologue libéral en passant par la plateforme : <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

- 1) Vérifiez votre éligibilité en indiquant l'université notée sur votre carte d'étudiant.
- 2) Choisissez parmi les psychologues proposés.

ACCA : plateforme d'écoute et de soutien psychologique gratuite à distance 24h/24 et 7 jours/7 au : **0 800 73 08 15** (appels anonymes et gratuits)

Le BAPU 83

Autres dispositifs santé psy

REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR **PASS SANTE JEUNES**

1 e-coupon « **consultation psychologique** » d'un montant maximum de 90 € utilisable en plusieurs fois chez un psychologue libéral.

MON PARCOURS PSY : Ce dispositif permet de bénéficier de 12 séances d'accompagnement psychologique par année civile avec un psychologue conventionné avec l'assurance maladie et partenaire du dispositif. Vous devez faire l'avance des frais. Vous serez ensuite remboursé par la sécurité sociale et la mutuelle.

Fil Santé Jeunes : **0 800 235 236** pour les 12-25 ans

Association de Soins aux Professionnels de Santé (SPS), numéro vert ouvert 7j7 et 24h24, gratuit, anonyme et confidentiel **0 805 23 23 36**.

SANTÉ (3/3) - Filières post-bac

Questions de sexualité, d'identité de genre

Le CEGIDD du Var

Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections à VIH, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles).

Les permanences :

- Hôpital Sainte Musse à Toulon - 04 94 14 50 56
- Hôpital Georges Sand à La Seyne sur mer - 04 94 14 50 56
- Hôpital Marie-José Treffot à Hyères - 04 94 14 50 56
- Hôpital Jean Marcel à Brignoles - 04 94 14 50 56
- Hôpital Bonnet à Fréjus Saint Raphaël - 04 94 17 79 61
- Maison de l'étudiant à Draguignan- 04 94 17 79 61

Planning Familial

- **Numéro vert : 08 00 08 11 11**
- Toulon : 5 avenue Colbert 04 22 14 54 25
- Draguignan : Hôpital de Draguignan 2^{ème} étage – secrétariat gynécologie – 04 94 60 50 80
- Consultation médicale : Contraception, Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), prévention des risques.

Permanences LGBTQIA+ : Accueil, écoute et orientation sur l'identité de genre, orientation sexuelle et accès aux droits.

Association trans-mission Var : accueil accompagnement, groupes de parole - Tél : 06 52 17 77 56 - Mail : contact@trans-mission-83.org

Vous avez des interrogations par rapport à votre sexualité, à la contraception, à l'IVG, au dépistage ? Voici d'autres liens utiles :

Questionsexualite.fr

Sida Info Service : 0 800 840 800 et Hépatite Info Service : 0 800 845 800

Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236 pour les 12-25 ans

Onsexprime.fr

g-oubliepile.com

Addictions

Si vous ou un proche avez besoin d'aide au sujet d'une addiction (tabac, cannabis, alcool...), voici les ressources sur lesquelles vous pouvez vous appuyer :

Drogues-info-service.fr : 0 800 23 13 13.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

Écoute cannabis : 0 980 980 940.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

Fil santé jeunes pour les 12-25 ans : 0 800 235 236.

De 9h à 23h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

Alcool info service : 0 980 980 930.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et non surtaxé.

Tabac info service : 39 89.

Du lundi au samedi de 8h à 20h. Appel gratuit.

Joueurs Info Service : 09 74 75 13 13

De 8h à 2h. Appel anonyme et non surtaxé.

Les Consultations Jeunes Consommateurs proposent un accueil gratuit et en toute confidentialité.

Trouver une CJC proche de chez moi (voir tout en bas de la page en lien)

SPORT - Filières post-bac

Les cartes

Certaines mairies proposent des cartes jeunes offrant des réductions auprès de partenaires référencés.

 **TOULON** : [la carte jeune](#) proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon.

 **La GARDE** : [le Pass jeun](#) est une carte gratuite réservée aux moins de 25 ans habitant à la Garde offrant des réductions auprès de partenaires référencés.

 **SAINT-RAPHAËL** : [la carte jeunes](#) pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël.

Il convient également de vous renseigner auprès de votre [commune de résidence](#).

Le SUAPS (Service des sports de l'Université)

L'inscription aux activités sportives proposées sur les campus n'est pas accessible à nos étudiants.

Toutefois vous avez accès au terrain de football et aux cours de tennis du Campus de La Garde.

CULTURE - Filières post-bac

Le Pass Culture

Le pass Culture est une application mobile ouverte à tous qui réunit des propositions culturelles de proximité et des offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, biens culturels etc.).



Il s'adresse aux jeunes de 18 ans et est disponible pendant 2 ans



Pour profiter des 150 € proposés le jour de votre majorité, vous devez vous réinscrire sur l'application.

Une bonification de 50 euros est attribuée aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés ou selon des critères sociaux.



Déconnectez-vous et reconnectez-vous de votre compte utilisé lorsque vous aviez moins de 18 ans. Retournez sur votre application et cliquez sur "Profiter des 300€ ».

4. Téléchargez [l'application pass Culture](#) ;
5. Mussiez-vous de vos identifiants EduConnect et créez un compte ;
6. Utilisez votre crédit en achetant des activités ou des biens culturels.

Les cartes jeunes

Certaines mairies proposent des cartes jeunes offrant des réductions auprès de partenaires référencés. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

*TOULON : [la carte jeune](#) proposée par la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans, résidant ou en formation sur Toulon.

*La GARDE : [le Pass jeun](#) est une carte gratuite réservée aux moins de 25 ans habitant à la Garde offrant des réductions auprès de partenaires référencés.

*SAINT-RAPHAËL : [la carte jeunes](#) pour les moins de 25 ans en formation sur le site de Saint Raphaël ou résidant à Saint Raphaël.

Quelques adresses

La plupart des théâtres et cinémas proposent des tarifs réduits Etudiants, jeunes, demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux.



LA GARDE : [Théâtre Le rocher](#)

LA VALETTE : [Théâtre Marelios](#)

LE PRADET : [Espace des arts](#)

TOULON : [Théâtre Châteauvallon liberté](#) ; [Espace Comedia](#) ; [Théâtre le Colbert](#)
[Café-Théâtre de la porte d'Italie](#) ; [Opéra](#)

DRAGUIGNAN : [Théâtre de l'esplanade](#)

SAINT-RAPHAËL : [Les Esterelles](#) (regroupe toute la programmation théâtrale de l'agglomération)

BRIGNOLES : Famace Théâtre : 06 43 76 75 95



[Pathé Toulon](#) - [Pathé La Valette](#) - [Le Rocher à La Garde](#) - [Le Royal à Toulon](#)

[Cinema vox Fréjus](#) - [Cinema lido Saint-Raphaël](#) -

[CGR Draguignan](#)

[Ciné azur Brignoles](#)



Pour plus d'informations : concerts, musées, activités, expositions ..., contactez les [offices de tourisme](#) ou les sites spécialisés.

ENGAGEMENT CITOYEN - Filières post-bac

L'association des étudiants de l'IFPVPS



L'association des Etudiants de l'IFPVPS a pour objet de favoriser les relations entre les différentes filières au travers d'activités culturelles, sportives et de loisirs et des actions à caractère humanitaire.

Elle s'inscrit dans un mode de fonctionnement semblable à une fédération. Elle a pour objet de favoriser les relations entre les étudiants des différentes filières de l'Institut et plus généralement de favoriser le développement des activités culturelles, sportives et de loisirs de ses membres.

Elle se fixe également pour objectif de développer des actions à caractère humanitaire en concertation avec des établissements sanitaires des pays étrangers.

Pour chaque filière et/ou site géographique, un bureau étudiant mène ses propres actions. Tout apprenant peut y adhérer.

L'association s'organise avec un conseil d'administration et un bureau général qui réunit l'ensemble des bureaux de filières. L'association permet des projets communs ainsi qu'une entraide entre les filières.



ifpvps.bde@gmail.com

L'engagement favorise l'acquisition de compétences et de savoirs et contribue à l'épanouissement, à la formation citoyenne et à une meilleure insertion des apprenants.

Les délégués

Chaque filière de formation procède à l'élection des délégués par promotion en début d'année scolaire. Ces derniers portent auprès de la Direction la parole collective dans un dialogue ouvert et constructif sur tous les aspects de la vie à l'institut.

Ils participent notamment aux instances pédagogiques et disciplinaires correspondants à la réglementation de leur filière de formation ainsi qu'au Conseil de Vie Etudiante qui aborde sur chaque site les questions relatives à la vie des étudiants dans l'Institut.

Démarche éco-responsable

La direction de l'IFPVPS, les formateurs, le personnel administratif et technique ainsi que l'ensemble des étudiants/élèves ou stagiaires de l'institut sont engagés dans une démarche éco-responsable. Notre établissement a choisi de développer des actions dans 3 domaines :

- **L'implication sociétale** : s'engager, faire campagne : Vous serez sollicités pour participer à des actions de prévention et de promotion de la santé ou de promotion de nos formations. L'appel à candidature et au volontariat est fréquent !
- **L'implication environnementale** : préserver l'environnement, consommer responsable. Il s'agit de faire en sorte que l'impact écologique sur nos actions de formation soient le plus limité possible.
- **L'implication dans la gouvernance** de l'institut : préserver le capital humain, favoriser l'égalité des chances le dialogue avec les actions des délégués, des enquêtes menées auprès des apprenants, la participation à des actions et des événements ambitieux.

PRÉVENTION DES SITUATIONS D'ISOLEMENT, DE DISCRIMINATIONS ET DE VIOLENCES

Lutter contre l'isolement



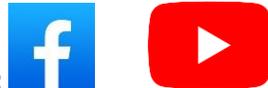
S'engager dans [l'association des étudiants](#) et en tant que [délégué](#).



Participer aux événements et soirées organisés ou communiqués par le BDE.



Suivre l'IFPVPS sur les réseaux sociaux :



Trouver de l'aide et de l'écoute : [Voir les rubriques : SANTE PSY](#)

Prévention du suicide : 3114, numéro national accessible 24h/24 et 7j/7, gratuitement, en France entière

Lutter contre les discriminations et les violences

Afin de renforcer sa culture de l'égalité et poursuivre sa lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, l'IFPVPS a mis en place un dispositif de proximité, au plus près des étudiants.

Pour signaler tout acte de violences, de violences sexistes et sexuelles, de discrimination ou de harcèlement moral, contactez le référent, Madame Isabelle Morel : isabelle.morel@ifpvps.fr

Contacts extérieurs :

[antidiscrimination.fr](https://www.antidiscriminations.fr/)

- Par téléphone au 3928 (du lundi au vendredi de 9h30 à 19h)
- Via Tchat sur le site : <https://www.antidiscriminations.fr/> (du lundi au vendredi de 9h30 à 19h) Gratuit et confidentiel.

[Guide du Var des Violences sexistes et sexuelles](#)

- 17 POLICE SECOURS, en cas d'urgence
- 114, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS
- 115 pour une mise à l'abri
- 3919 pour un besoin d'écoute et d'une réorientation

[Plateforme AVA](#) : plateforme départementale des femmes victimes de violences conjugales- 3 lieux d'accueil (Hyères/Toulon/Draguignan)

Tél : 04 94 00 36 29 ou 07 69 61 25 61

[Le CIDFF](#) : Centre d'information du droit et des familles : 04.94.65.82 84 (permanences dans tout le Var)

[Planning Familial](#) **Numéro vert : 08 00 08 11 11**

Permanence d'écoute : accueil, écoute et orientation sur la vie relationnelle, affective et sexuelle ainsi que les violences.

[SOS Homophobie](#) - Ligne écoute : 01 48 06 42 41

[Service d'accompagnement aux personnes victimes de violence](#) : (Saint Raphaël)

Tél : 06.30.03.55.58 OU 04.83.09.81.00

NOS COORDONNÉES

Besoin d'une information, d'une aide ? N'hésitez pas à contacter :

La référente Vie Sociale – Vie étudiante de l'IFPVPS



04 22 07 00 60



nathalie.salaris@ifpvps.fr

La référente handicap de l'IFPVPS pourra également vous aider et vous accompagner  04.94.00.58.87.



Enfin, le lien suivant vous donne accès directement à une information détaillée sur chaque aide régionale et sur les modalités administratives pour les solliciter : [Formations sanitaires et sociales - Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur \(maregionsud.fr\)](https://www.maregionsud.fr).

Vous pouvez également contactez le service Relation aux usagers de la Région Sud au 04 91 57 55 02 (permanence téléphonique du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30) ou par mail : aidesaso@maregionsud.fr.

➤ [SOMMAIRE](#)